



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Histoire de la Danse

**Le Préfet de la Région Occitanie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
- VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
- VU l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- VU les propositions de la Directrice du Centre ISDAT de Toulouse ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d' Occitanie;

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury du diplôme d'État de professeur de danse, pour l'unité de valeur **Histoire de la Danse**, dont les épreuves se dérouleront du 2 au 4 juin 2020, au centre de formation habilité ISDAT, 12 place Saint-Pierre 31000 Toulouse, est composé comme suit :

- Madame Annick KERGREIS, présidente du jury
Spécialiste, personnalité qualifiée en histoire de la danse

- Madame Nadine SERS
Formatrice en histoire de la danse au Centre ISDAT de Toulouse

Article 2 : Le préfet de la région Occitanie et le directeur régional des affaires culturelles d' Occitanie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le **13 MAI 2020**

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur régional des affaires culturelles
Michel ROUSSEL